

## EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC

### AR Prefecture

016-211601208-20260629-D2026617-DE  
Reçu le 01/07/2026



Délibération : D2026-6-17

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mille vingt six, le lundi 29 juin à 19h00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame Bénédicte MONTÉGU, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 23 juin 2026

Présents : Mesdames Béatrice COURTEL, Anne DUBOIS, Véronique LANOË-MALIVERT, Bénédicte MONTÉGU, Louise NADEAU-CASTAING, Martine SEGUIN, Isabelle TRANCHET, Stéphanie DULAC, et Messieurs Sébastien DAMASE, Anthony DOUET, Dominique GOUYGOU, Franck INGREMEAU, Pascal LAFENETRE, Vincent MORA, Jean-Philippe MORAUD, Antoine PASCAUD, Eric SCHURR,

Excusé(s) : Mesdames Manitraritiana FITAHIANA qui a donné pouvoir à Bénédicte MONTEGU et Angélique VAZART

Objet :

**Budget Commune :  
Approbation du rapport annuel  
2025 de la SPL GAMA**

Secrétaire de Séance : Monsieur Franck INGREMEAU

Conformément à l'article L 1524-5, 14ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales, les représentants au conseil d'administration des collectivités actionnaires de la SPL GAMA doivent remettre aux organes délibérants de leur collectivité, un rapport annuel, sur lequel ces organes délibérants se prononcent.

Le présent rapport annuel, joint en annexe, concerne l'année 2025 de la SPL GAMA.

En synthèse, les éléments marquants suivants sont à retenir :

#### **- Vie de la société :**

Aucun événement marquant n'est à noter en 2025. Il n'y a pas eu d'évolution de l'actionnariat, et les effectifs sont restés stable, à environ 10 équivalents temps pleins.

#### **- Comptes 2025 :**

Le chiffre d'affaires 2025 s'établit à 913 105 €, en hausse par rapport à 2024 (+ 3,8 %). Ceci s'explique par une demande soutenue de prestations à laquelle a pu répondre et assoir ainsi son activité de la société. Il est à noter que depuis 2021, l'activité opérationnelle a augmenté de plus de 140 000 €, et qu'elle s'établie, pour la première fois de son histoire, au-delà des 900 k€.

Les charges d'exploitation s'établissent à 923 840 €, également en hausse par rapport à 2024 (+ 5,2 %), ce qui s'explique essentiellement par les charges externes, et en particulier l'augmentation du cout des assurances, les frais de déménagement et le nouveau loyer.

Le résultat net comptable (après impôts) s'établi à 31 360 €.

#### **- Activité opérationnelle :**

L'activité est restée soutenue en 2025, avec 69 opérations qui ont été suivies dans l'année. Au 31/12/2025, 46 contrats étaient en cours.

Au cours de l'année 2025, 15 nouveaux contrats ont été signés, et 23 contrats ont été achevés.

#### **- Perspectives et orientations stratégiques**

Les dernières années ont vu une demande croissante d'interventions, sur des opérations diversifiées, mais souvent de faible volume. La pérennité de la société passe donc par la nécessité de contracter régulièrement de nouveaux contrats ; et pour ce faire d'anticiper au mieux les besoins de nos actionnaires.

La pérennité de la société passe donc par la recherche de nouveaux actionnaires à l'échelle du département de la Charente, et la contractualisation régulière de nouveaux contrats, avec une anticipation au mieux des besoins de nos actionnaires et une volonté de développer, notamment, la montée en compétences sur les volets environnementaux

Si, en termes d'activité, l'année 2025 se situe à un niveau historiquement élevé, nous pouvons constater que le nombre de nouvelles missions a été bien inférieur au nombre d'opérations achevées dans l'année. Ces chiffres et cette situation traduisent la réalité des échéances municipales. L'activité de maîtrise d'œuvre est moins impactée, dans la mesure où plusieurs gros dossiers s'étendent au-delà des échéances.

Les résultats de l'année 2026 dépendront essentiellement de l'engagement de nouvelles opérations par les collectivités, à la suite du renouvellement de leurs instances.

Ceci exposé, Madame le Maire propose au Conseil Municipal, d'approuver le rapport annuel 2025 de la SPL GAMA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le rapport annuel 2025 de la SPL GAMA

## Vote

**Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0**

Madame Le Maire

Emis le 1<sup>er</sup> juillet 2026, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 1<sup>er</sup> juillet 2026

Bénédicte MONTÉGU

